

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A UNE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI-H DE  
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE  
AUTONOMIE SUR LA COMMUNE DE MERDRIGNAC

COMMUNE DE MERDRIGNAC

Le Président de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté en date du 22 juillet 2025, il sera procédé du **lundi 8 septembre 2025 à 9h au mardi 7 octobre 2025 inclus à 12h** à une **enquête publique relative une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI-H de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE**. L'objectif de cette procédure est de permettre la construction d'une résidence autonomie sur la commune de Merdrignac. Pour se faire une évolution du zonage du document d'urbanisme est nécessaire.

Les pièces relatives à cette enquête seront mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Merdrignac (siège de l'enquête) au 28 rue Philippe LEMERCIER 22230 MERDRIGNAC, ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h, ainsi que sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6494>.

La commissaire enquêtrice nommée par le tribunal administratif de Rennes est Madame Martine VIART, rédactrice des collectivités territoriales en retraite. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'elle tiendra à la mairie de Merdrignac, 28 rue Philippe LEMERCIER 22230 MERDRIGNAC :

**Lundi 8 septembre 2025 de 9h à 12h**

**Samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h**

**Vendredi 3 octobre 2025 de 13h30 à 17h**

**Mardi 7 octobre 2025 de 9h à 12h**

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Merdrignac, 28 rue Philippe LEMERCIER 22230 MERDRIGNAC
- **Par voie électronique**, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6494> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-6494@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6494@registre-dematerialise.fr)
- **Par écrit**, dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de Merdrignac aux heures habituelles d'ouverture
- **Par écrit et par oral**, auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses permanences à la mairie de Merdrignac

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, directrice du pôle aménagement de Loudéac communauté Bretagne Centre, par mail [urbanisme@loudeac-communaute.bzh](mailto:urbanisme@loudeac-communaute.bzh).

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en mairie de Merdrignac, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur les sites internet de Loudéac Communauté Bretagne Centre <https://www.bretagnecentre.bzh/> et sur celui de la mairie de Merdrignac <https://www.mairie-merdrignac.fr/>.

Le conseil communautaire de Loudéac communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de modification du zonage du PLUi-H en vue de son entrée en vigueur.

